

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN CREILLOIS ET DES VALLEES BRETHOISE
24 RUE DE LA VILLAGEOISE
60100 CREIL

EXTRAIT**NOMBRE :**

- de Conseillers en exercice : 31

- de Présents : 22

- de Représentés : 0

- de Votants : 22

RESULTAT :

- POUR : 22

- CONTRE : 0

- ABSTENTION(S) : 0

DATE D’AFFICHAGE :**02 DEC. 2020**

RECU EN SOUS-PREFECTURE

LE : **02 DEC. 2020**

CERTIFIE EXECUTOIRE

LE : **02 DEC. 2020**

LE PRESIDENT



Du registre des Délibérations du Conseil Syndical
du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise

Séance du 26 Novembre 2020

L'an deux mil vingt, le 26 novembre à 18h00, heure légale, les Membres du Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (SMBCVB), convoqués le lundi 16 novembre 2020, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes du Liancourtois Vallée Dorée au 1 rue de Nogent à Laigneville, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical du SMBCVB peut valablement délibérer.

Présents : **Président :** M. BOUCHER, **Membres :** MM. CARON, RAZACK, TARASSI, DAUBRESSE, DUPLESSI, RUFFAULT, BLANCANEUX, DELION, LAFITTE, DEGAUCHY, BALLINER, HERCELIN, DAVENNE et MMes LAMBRE, LEHNER, ZRARI, BEN HAMOU, LOBGEOS, GOURBESVILLE, CHARBONNEAU, DUBUISSON.

Excusés : MM. BOSINO, BLARY, GALLIEGUE, ROSIER, PERRIN, ROBERTI, FERREIRA, SOYER, CARPENTIER, BATTON et MMes MOUSSATEN, DAILLY, VAN OVERBECK, BREBANT, FAZAL, DECOURTRAY, LESCAUX, VAN ELSUWE, TROUVAIN.

Secrétaire de séance : Mme GOURBESVILLE.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2020

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'arrêté préfectoral du 8 juin 2007 portant publication du périmètre du schéma de cohérence territoriale du « Grand Creillois,

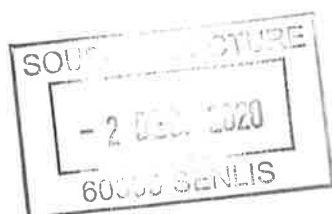
Vu, l'arrêté préfectoral n° 13/2007 portant création du Syndicat Mixte du SCOT du Grand Creillois,

Vu, l'arrêté préfectoral en date du 15 mars 2016 modifiant l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2007 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Creillois.

Vu, l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu, l'arrêté préfectoral en date du 2 juin 2020 modifiant les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise,

Vu, la délibération 2020-C027 du 22 juillet 2020 approuvant le budget primitif de l'année 2020 du SMBCVB.



Le 22 juillet 2020, lors du vote du budget primitif, il avait été décidé, en dépenses d'investissement :

➤ De créditer les comptes du chapitre 20 (Immobilisations incorporelles) indiqués ci-dessous, de la manière suivante :

- Compte 2031 (*Frais d'études ; études agricoles, évaluation stratégique environnementale et diagnostic vulnérabilité du territoire face aux inondations*) de 60 000,00 €,
- Compte 2051 (*Concessions et droits similaires*) de 450,00 €,

➤ De créditer les comptes du chapitre 1204 (Subventions d'équipement versées) indiqués ci-dessous, de la manière suivante :

- Compte 20421 (*Subvention de l'agence d'urbanisme Oise-les-Vallées*) de 49 000,00 €,

➤ De créditer les comptes du chapitre 40 (Opération de transfert entre sections) indiqués ci-dessous, de la manière suivante :

- Compte 13912 (*Subventions transfert compte résultat - Régions*) de 4 510,00 € (transfert en recettes de fonctionnement – compte 777 quote part des subventions d'investissement).

Pour mémoire, la section d'investissement est en suréquilibre de **40 877,31 €** avec des recettes d'investissement qui s'élèvent à 154 837,31 € et des dépenses d'investissement qui s'élèvent à 113 960 €.

La crise sanitaire a fait émerger de nouveaux besoins liés au développement du télétravail des agents et du Président du SMBCVB.

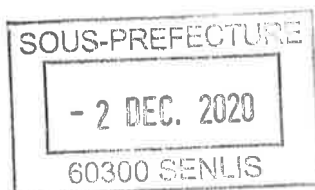
Afin d'acquérir du nouveau matériel informatique et des logiciels informatiques, nous vous proposons de créditer les comptes indiqués ci-dessous, de la manière suivante :

- Compte 2051 « *Concessions et droits similaires* », d'un montant de 850,00 € (+400€),
- Compte 2183 « *Matériel de bureau et matériel informatique* », d'un montant de 1 500,00 € (+1500€).

H Cette décision modificative du budget 2020 sera sans impact sur les cotisations annuelles des membres du SMBCVB.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- De créditer le compte 2051 (*concessions et droits similaires*) de 400,00 € supplémentaires afin d'atteindre 850,00 € sur ce compte,
- De créditer le compte 2183 (*Matériel de bureau et matériel informatique*) de 1 500,00 € supplémentaires afin d'atteindre 1 500,00 € sur ce compte,
- De valider la décision modificative n°1 du budget 2020.



**ANNEXE A LA DELIBERATION N°20-C035 : MAQUETTE SYNTHETIQUE DE LA DECISION
MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET DU SMBCVB**

○ Section fonctionnement - Dépenses (aucune modification)

Dépenses				Budget 2020
Chapitre	Fonction	Nature	Libellé de la nature	
011			Charges à caractère général	531 069,04
011	824	6042	Achats et prestations de services	3 000,00
011	824	60622	Carburants	1 000,00
011	824	60623	Alimentation (Régie)	200,00
011	824	60631	Fournitures d'entretien	100,00
011	824	6064	Fournitures administratives	300,00
011	824	6132	Locations immobilières	5 852,00
011	824	614	Charges locatives de copropriété	2 069,00
011	824	61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	1 500,00
011	824	6156	Maintenances (Nemausic + 4w.fr)	1 991,17
011	824	6168	Autres primes d'assurance (Assurances bâtiment+personnel+élus+voiture personnel)	1 030,00
011	824	617	Etudes et recherches (PDM)	141 007,20
011	824	6184	Versements à des organismes de formation	2 000,00
011	824	6188	Autres frais divers (péages/lavages/fluide -huile-lave glace)	400,00
011	824	6225	Indemnités au comptable et régisseur	450,00
011	824	6226	Honoraires (visite médicale)	50,00
011	824	6228	Divers (Frais de gestion chèque déjeuner)	35,00
011	824	6231	Annonces et insertion (Annonces légales)	1 500,00
011	824	6237	Publications (Communication - Reprographie)	3 000,00
011	824	6251	Voyages et déplacements	250,00
011	824	6256	Frais de missions	1 400,00
011	824	6281	Concours divers (cotisations FNSCoT, OLV)	1 260,00
011	824	62878	Remboursement de frais à d'autres organismes (convention ACSO/SMBCVB)	2 756,15
011	824	62878	Remboursement de frais à d'autres organismes (redistribution des subventions PDM)	359 918,52
011	824	6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00
012			Charges de personnel et frais assimilés	107 250,00
012	824	6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	65,00
012	824	6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 200,00
012	824	64111	Rémunération principale	23 850,00
012	824	64112	NBI, supplément de traitement, indemnité de résidence	1 950,00
012	824	64118	Autres indemnités	16 060,00
012	824	64131	Rémunérations non titulaires	36 020,00
012	824	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	15 000,00
012	824	6453	Cotisations aux caisses de retraites	9 685,00
012	824	6474	versement aux autres œuvres sociales (CNAS)	430,00
012	824	6475	Médecine du travail, pharmacie (Médicis)	190,00
012	824	6478	Autres charges sociales diverses (Chèques déjeuner)	2 200,00
012	824	6488	Autres charges	600,00
65			Autres charges de gestion courante	10,00
65	824	65888	Autres charges, autres contributions	10,00
			Total des dépenses de gestion courante	638 329,04
67			Charges exceptionnelles	200,00
67	824	6711	Interets moratoires et pénalités	200,00
022			Dépenses imprévues	2 000,00
022	01	022	Dépenses imprévues	2 000,00
			TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	640 529,04
042			Dotations aux amortissements	40 470,96
042	01	6811	Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	40 470,96
			TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	40 470,96
			TOTAL	681 000,00

- **Section fonctionnement – Recettes (aucune modification)**

[illegible]

○ Section investissement - Dépenses (modifications dans la colonne DM n°1 Budget 2020)

Dépenses				Budget 2020	DM n°1 Budget 2020
Chapitre	Fonction	Nature	Libellé de la nature		
020			Immobilisations incorporelles	60 450,00	60 850,00
20	824	2 031	Frais d'études (études agricoles + ESE + Vulnérabilité)	60 000,00	=
20	824	2 051	Concessions et droits similaires	450,00	+ 400,00
204			Subventions d'équipement versées	49 000,00	49 000,00
204	824	20 421	Privé: bien mobilier, matériel (Subvention OLV)	49 000,00	=
021			Immobilisations corporelles	0,00	1 500,00
21	824	2 183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	+ 1 500,00
			Total des dépenses d'équipement	109 450,00	111 350,00
			Total des dépenses réelles d'investissement	109 450,00	111 350,00
040			Opération de transfert entre sections	4 510,00	4 510,00
040	01	13912	Subventions transfert compte résultat-Régions	4 510,00	=
			Total des dépenses d'ordre d'investissement	4 510,00	4 510,00
TOTAL				113 960,00	115 860,00

○ Section investissement - Recettes (aucune modification)

Recettes				Budget 2020
Chapitre	Fonction	Nature	Libellé de la nature	
040			Opération de transfert entre sections	40 470,96
040	01	2802	Frais Etude, élaboration documents d'urbanisme	9 225,94
040	01	280421	Subvention d'équipement aux personnes de droit privé	29 600,00
040	01	28 182	Matériel de transport	1 584,06
040	01	28 188	Autres immobilisations corporelles	60,96
			Total des recettes d'ordre d'investissement	40 470,96
001			Résultats antérieurs	114 366,35
TOTAL				154 837,31